Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Béatrice MARTIN, Bernard LEJEUNE, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS

Absents excusés : Sébastien HERIN ayant donné pouvoir à Jean Luc PAVARD
Cécile COUPE ayant donné pouvoir à Daniel FRANCOIS

Alexandra VINCENT donne pouvoir à Christelle GALOPPIN

Absents non excusés : Néant

Le quorum étant atteint avec 12 élus présents sur 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, Annabelle MELAINE, seule candidate, est donc désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture des procès-verbaux de la séance du 29 avril 2026, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du référent jeunesse – LBN
2. Communication municipale : point la réunion d'information Intramuros
3. CDFP de Conlie : lecture du courrier de M. Forget
4. Point sur les chemins
5. Convention SATESE
6. Vente d'herbe communal
7. Dispositif « Argent de poche » : remboursement de Famille de la Sarthe
8. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026
9. Questions diverses

1) Désignation du référent jeunesse – LBN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes LBN procède à la mise à jour de la liste des référents jeunesse à la suite des récentes élections municipales.
La Communauté de Communes souhaite qu'une personne soit désignée au sein de la commune afin d'assurer le rôle de « référent jeunesse ». Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes pour la mise en place d'animations, de projets et de rencontres destinés à la jeunesse, en lien avec les attentes des jeunes de la commune et les projets intercommunaux à venir.
Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner **Mme Cécile COUPE** en qualité de référent jeunesse de la commune auprès de la Communauté de Communes LBN.

2) Communication municipale : point la réunion d'information Intramuros

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 29 mai 2026, à destination des entreprises et des associations de la commune. Cette rencontre avait pour objectif de présenter l'application Intramuros ainsi que ses modalités d'utilisation.
À cette occasion, une première version de la Charte du contributeur a été présentée aux participants afin d'encadrer de manière objective les publications de chacun.
Madame Adèle Douret, en charge de la commission Communication, indique que les échanges ont été intéressants et constructifs. Monsieur le Maire souligne que ces réunions publiques constituent des temps d'échange privilégiés permettant de présenter les projets de la commune, de recueillir les avis des habitants et de confronter les propositions de la municipalité aux attentes de la population.
Par ailleurs, la lettre d'information communale est actuellement en cours de réalisation. Sa diffusion est prévue au cours de la deuxième semaine de juin 2026.
Madame Adèle Douret présente au Conseil municipal une première ébauche du document. Il est proposé de réaliser une lettre d'information de deux pages qui sera distribuée aux habitants par l'intermédiaire des commerçants de la commune et diffusée sur l'application Intramuros.
Le Conseil municipal prend acte de cette information.

3) CDFP de Conlie : lecture du courriel de M. Forget

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel reçu le 29 avril 2026 de M. Forget, du Centre des Finances Publiques de Conlie, rappelant les règles de la comptabilité publique et notamment le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.
Il est précisé qu'aucune dépense engagée personnellement par un élu, un agent ou un tiers pour le compte de la commune ne pourra faire l'objet d'un remboursement par la collectivité.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

4) Point sur les chemins

Madame Béatrice Martin présente au Conseil municipal le travail engagé concernant le recensement des chemins existants sur le territoire communal. L'objectif est de relier plusieurs chemins afin de créer une grande boucle autour de Saint-Denis-d'Orques.
Elle rappelle qu'un premier travail avait été réalisé par Madame Beauvais, constituant une base de travail.

Une première ébauche d'itinéraire a ainsi été élaborée, reliant notamment Saint-Denis-d'Orques, La Haute Cohonnière, Étival, La Muette, Les Faucheries, puis le Chemin Vert (route située au-dessus du stade de Saint-Denis-d'Orques) afin de rejoindre Blandouet et revenir vers Saint-Denis-d'Orques.
L'objectif du projet est de valoriser et faire rayonner la commune à travers l'identification de deux à trois circuits inscrits dans le réseau LBN, permettant ainsi de bénéficier de sa visibilité, de son affichage et de ses outils de communication.
La prochaine étape consistera à prendre contact avec les propriétaires concernés afin de mettre en place les conventions tripartites associant LBN, la commune de Saint-Denis-d'Orques et les propriétaires des parcelles traversées.
Monsieur Marc Baudry attire toutefois l'attention du Conseil municipal sur les éventuelles difficultés liées à l'enregistrement de certains chemins auprès du Département lorsque la continuité du parcours n'est pas assurée sur le domaine public. Cette question devra faire l'objet d'une expertise complémentaire.
Monsieur Damien Levrard propose qu'une visite de terrain soit organisée avec les élus afin d'identifier les travaux nécessaires à la réouverture de certains chemins aujourd'hui difficilement accessibles.
Par ailleurs, à la suite d'un rendez-vous avec le Maire de Chemiré-en-Charnie, Monsieur Lemaitre a fait part de son intérêt pour la création d'une liaison entre les chemins des communes de Saint-Denis-d'Orques et de Chemiré-en-Charnie. Ce projet se heurte toutefois à la présence de la route départementale D4 ainsi qu'au franchissement du ruisseau du Palais. Une étude pourrait être engagée afin de sécuriser ce passage et d'envisager le remplacement de l'ouvrage existant. L'identification et la structuration de ces chemins permettront également à la commune d'être prête pour l'émergence du projet Coucoo.
Enfin, Madame Béatrice Martin a rencontré Madame Catherine Pauloin, Maire de Viré-en-Champagne et Présidente de la commission Culture et Patrimoine, afin d'échanger sur ce projet et sur les possibilités d'accompagnement proposées par LBN.
Le Conseil municipal prend acte de cette information.

5) DÉLIBERATION N°2026-019 : Convention SATESE 2026-2028

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance technique et de conseil proposée par le Département de la Sarthe dans le cadre du Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE) pour la période 2026-2028.
Cette convention a pour objet d'accompagner la commune dans le suivi réglementaire et technique de son système d'assainissement collectif. Le SATESE apporte notamment un appui pour le suivi des ouvrages, l'autosurveillance, la réalisation des bilans réglementaires, la transmission des données et l'amélioration du fonctionnement des installations.
En contrepartie, la commune s'engage à faciliter l'accès aux ouvrages, transmettre les données et documents nécessaires au suivi des installations, signaler les dysfonctionnements éventuels et mettre en œuvre les mesures correctives recommandées pour améliorer le système d'assainissement.

La participation financière de la commune pour ce service est fixée à **0,50 € TTC par habitant**, calculée sur la population INSEE de l'année N-1, avec un **montant plancher de 200 € TTC par station** et un **montant plafond de 1 800 € TTC**. Les frais d'analyses liés aux bilans d'autosurveillance sur 24 heures restent à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention SATESE 2026-2028 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

6) DÉLIBERATION N°2026-020 : Vente d'herbe communal

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidatures a été publié le 14 avril 2026 en vue de la vente de l'herbe sur une surface communale d'environ 6 hectares.

Les personnes intéressées étaient invitées à déposer une offre écrite en mairie avant le 15 mai 2026 à 12 heures.

À l'issue de cette consultation, le Conseil municipal prend connaissance des deux offres reçues :

- Offre n°1 : 700 € ;
- Offre n°2 : 110 € par hectare, soit un montant total de 660 € pour 6 hectares.

Après examen des propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par Monsieur Camille Bourgouin pour un montant de 700 €.

Monsieur Camille Bourgouin indique également qu'il envisage de réaliser une seconde coupe de foin avant la fête communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de Monsieur Camille Bourgouin pour un montant de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

7) DÉLIBERATION N°2026-021 : Dispositif « Argent de poche » : remboursement de Familles de la Sarthe

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes de la commune de 14 à 18 ans permettant de réaliser des missions d'intérêt général en contrepartie d'une indemnisation.
Pour le chantier organisé du 13 au 17 avril 2026, huit places étaient ouvertes. Quatre jeunes ont participé aux travaux proposés. Chaque participant a effectué quatre demi-journées de chantier, indemnisées à hauteur de 15 € par demi-journée.

L'indemnisation versée s'élève à :

- 60 € par participant ;
- soit un montant total de 240 € pour les quatre participants.

Les indemnités ayant été avancées et versées directement aux jeunes par l'association Familles en Sarthe, il convient que la commune rembourse à cette dernière les sommes correspondantes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement à FAMILLES EN SARTHE d'un montant total de 240 € dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».
Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'opération « Argent de Poche » la semaine du 20 au 24 juillet. Proposition de réfléchir aux travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

8) DÉLIBERATION N°2026-022 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'arrêté préfectoral portant convocation des conseils municipaux pour la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, adressé aux conseillers municipaux et affiché en mairie, le Conseil municipal est réuni afin de procéder à cette désignation.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral. Il est présidé par Monsieur le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents, M. JL Pavard et M.Bernard LEJEUNE, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, Mme Adèle DOUREt et Mme Christelle GALOPPIN.

Après vérification des candidatures, il est procédé à **l'élection des délégués titulaires** au scrutin secret.

- Nombre de conseillers présents : 12
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Sont élus délégués titulaires :

- M. Damien LEVRARD : 15 voix
- Mme Annabelle MELAINE : 15 voix
- M. Jean – Luc PAVARD : 15 voix

Il est ensuite procédé, dans un second scrutin distinct, à **l'élection des suppléants**.

Résultats du scrutin pour l'élection des suppléants :

- Nombre de conseillers présents : 12
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Sont élus suppléants :

- Mme Adele DOURET : 15 voix
- M. Etienne SOW : 15 voix
- M. Bernard LEJEUNE : 15 voix

Les résultats des opérations électorales sont consignés dans le procès-verbal spécifique établi conformément à la réglementation et transmis aux services de l'État.

9) Questions diverses

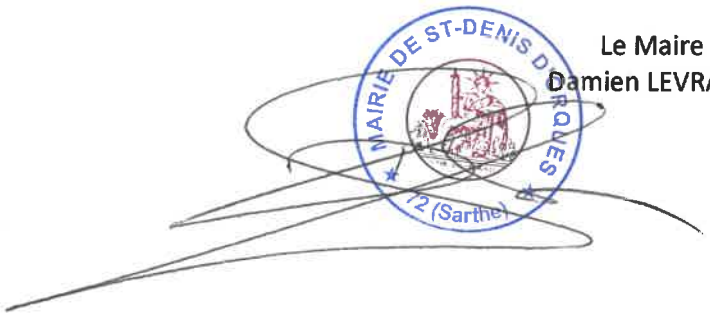
Appel à candidature LBN en Fêtes :

Commission LBN en cours (24 juin prochaine réunion)

Réunion du syndicat d'eau le 20 mai
Embellissement en cours

Date du prochain conseil municipal : mardi 23 Juin 2026 20h00

La séance est levée à 21h06



Le Maire
Damien LEVRARD

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Damien LEVRARD	
Annabelle LEMOINE MELAINE	
Jean-Luc PAVARD	
Adèle DOURET	
Bernard LEJEUNE	
Béatrice MARTIN	
Étienne SOW	
Marc BAUDRY	
Sébastien HERIN	
Julie LELONG	
Alexandra VINCENT	
Christelle GALOPPIN	
Christian BERGER	observation Ligne ou dièse
Daniel FRANCOIS	
Cécile COUPE	